

<b>Objet</b>	<b>: Opération « Avocat dans l'école »</b>
--------------	--

- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française ;
  - Aux directions des internats autonomes organisés par la Communauté française ;
  - Aux Directions des Centres PMS organisés par la Communauté française.
  - Aux associations de Parents.
- 
- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement ;
  - A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
  - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
  - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
  - Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française ;
  - Aux Directions des écoles secondaires subventionnées ;
  - Aux Directions des Centres PMS subventionnés par la Communauté française ;
  - Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes;
  - A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ;
  - Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné ;
  - Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;

POUR INFORMATION :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

<b>Autorité</b>	<b>:</b>	<b>Ministre</b>	<b>Signataire</b>	<b>:</b>	<b>Pierre HAZETTE</b>
-----------------	----------	-----------------	-------------------	----------	-----------------------

Nombre de pages : 2      texte et annexe

Bruxelles, le 10 JAN, 2003

Madame, Monsieur,

Les jeunes réclament une formation civique et citoyenne. Au sortir du cocon scolaire, ils souhaitent vivement se sentir autonomes et, espérons le, responsables et posséder un bagage non seulement pédagogique et technique mais aussi pratique pour les différentes péripéties de la vie quotidienne.

L'éducation civique est une discipline destinée à préparer les élèves à leur rôle de citoyen. L'adjectif civique concerne aujourd'hui davantage la vie politique et les droits et devoirs des citoyens en la matière.

L'adjectif citoyen me paraît avoir un sens plus large et couvrir l'ensemble des droits et devoirs des personnes les unes vis à vis des autres, l'ensemble des obligations quotidiennes qui permettent à chacun(e) une vie décente en harmonie avec une société démocratique équitable.

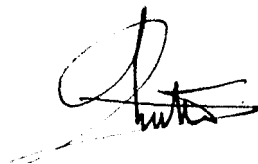
Je vous faisais part récemment de ma conviction que l'éducation civique et citoyenne est une discipline transversale et qu'une des missions fondamentales de l'école est de préparer les jeunes à exercer, dès l'âge de 18 ans, leurs responsabilités de citoyen à part entière.

Cette année, les avocats entreront dans les établissements par l'intermédiaire des délégués d'élèves et des adultes-relais et occuperont une période du cours du professeur le plus réceptif à l'action. L'opération ne cible donc plus le cours de français ou de religion ou de moral mais le cours qui reçoit le meilleur accueil de l'enseignant et des élèves.

L'école est aujourd'hui un milieu largement ouvert sur le monde extérieur: la société entre dans l'école. Elle doit apprendre à conjuguer avec de nombreuses sollicitations extérieures sans se dépareiller de ses fonctions spécifiques.

J'invite donc le personnel de direction, le personnel enseignant et éducatif à accueillir **l'opération « Avocat dans l'école »** comme un partenaire dans l'éducation citoyenne, venant compléter, enrichir la part que chacun apporte à cette discipline.

Je tiens à vous remercier pour votre collaboration et je me réjouis du succès de cette opération utile à chacun.



Pierre HAZETTE

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial